

## Conférence de Presse de l'Alliance des Démocrates Patriotes pour la Sortie de Crise (ADPS) sur l'Etat Actuel du Processus de Sortie de Crise au Mali

### Déclaration Liminaire

Bamako, le 2 avril 2014

#### Contexte :

Créée le 25 mars 2012 dans le contexte de la crise multidimensionnelle exacerbée par le coup d'Etat militaire du 22 mars 2012, l'Alliance des Démocrates Patriotes pour la Sortie de Crise célèbre le deuxième anniversaire de sa création en même temps que notre pays, le Mali, célèbre le 23ème anniversaire de la Révolution du 26 mars 1991. Le moment est tout indiqué pour procéder à un tour d'horizon des principales prises de position de notre regroupement politique du déclenchement de la crise politique et sécuritaire aux premiers pas du régime issu des élections générales de 2013.

Pour l'ADPS, le 26 mars 1991 symbolise la victoire historique de notre Peuple sur une dictature de 23 ans et constitue un témoignage révolutionnaire de la volonté des maliennes et des maliens de bâtir un avenir radieux fondé sur la démocratie, l'état de droit et le respect des libertés individuelles et collectives, l'alternance démocratique au pouvoir par la voie pacifique d'élections libres et transparentes, la justice sociale et le progrès socioéconomique, la gestion transparente et rigoureuse des ressources publiques, l'obligation pour les gouvernants de rendre compte de leur gestion des affaires publiques, la réhabilitation du travail créateur et de l'esprit d'entreprise, l'affirmation de la souveraineté nationale et de la culture populaire en harmonie avec la coopération internationale et l'ouverture maîtrisée sur le monde extérieur, l'émancipation politique, économique et sociale de la femme, la création de nouvelles perspectives prometteuses pour l'énergie créatrice de la jeunesse urbaine et rurale, la refondation de l'école et des réponses crédibles et durables à la forte demande sociale.

Vingt-trois ans après ce tournant fondateur dans l'histoire du Mali, l'ADPS salue la mémoire de tous les martyrs tombés sur le champ de l'honneur et la bravoure ainsi que l'engagement patriotique de toutes celles et de tous ceux de nos compatriotes qui, à des degrés variés et à des moments différents, se sont mobilisés pour que notre Peuple recouvre ses droits inaliénables à la liberté, à la démocratie et au progrès économique et social.

La Révolution du 26 mars 1991 s'est traduite par une extraordinaire libération de la parole, de la pensée et de l'espace politique ainsi qu'une formidable éclosion de la société civile. Elle a contribué à créer les conditions d'un changement qualitatif au Mali. En matière de progrès économique et social, les 23 ans de gestion gouvernementale ont permis à notre pays d'enregistrer des résultats positifs tangibles qui auraient été inimaginables sous le régime militaire ou à parti unique des 23 années précédentes. Plus que jamais, les

valeurs et les idéaux de mars 1991 restent d'actualité et balisent clairement la voie du salut pour le Mali et l'ensemble des maliennes et des maliens.

Toutefois, des dérives de toutes sortes, au premier rang desquelles l'aggravation de la corruption, du népotisme et des inégalités sociales, tous phénomènes hérités de l'Ancien Régime, la persistance voire l'accentuation de la crise de l'école, l'accaparement des terres urbaines, péri urbaines et rurales, la tendance à la personnalisation monarchiste du pouvoir au prix d'un affaiblissement de nombre d'institutions de la République, l'affaiblissement des capacités de l'Etat du fait, notamment, d'une politisation excessive de la haute Administration publique et de l'introduction du spoils system, le délitement des Forces Armées et de Sécurité, la vénalité croissante de l'emploi public et la perte d'efficacité des services publics, l'érosion de l'autorité de l'Etat, l'érection de la fraude et de l'achat des votes en stratégies électoralistes, le chômage des jeunes et la paupérisation de larges couches populaires urbaines et rurales, le sentiment d'aliénation du citoyen par rapport à un Etat censé être à son service ont fortement sapé les fondements du nouvel ordre démocratique. Nonobstant d'importantes réalisations, notamment dans le domaine des infrastructures physiques, des pratiques à l'antipode des valeurs et des idéaux de la Révolution de du 26 mars 1991, y compris la corruption d'une bonne partie de l'élite politico-bureaucratique -au niveau tant central que local, jusques et y compris au sein de l'appareil judiciaire et du monde de l'éducation- et militaire, ont largement contribué à faire le lit du coup d'Etat du 22 mars 2012, sur fond de débâcle militaire au Nord sous les coups de boutoir d'une coalition de groupes séparatistes et jihadistes et de campagne de puissants groupes obscurantistes exploitant le désarroi des couches populaires contre la démocratie. En outre, les contraintes découlant des exigences des institutions de Bretton Woods et de la forte poussée démographique (se traduisant notamment par un pourcentage élevé de jeunes au sein de la population active confrontée au chômage et à la précarité ainsi que par une augmentation du ratio de dépendance) ont sérieusement mis à mal la capacité de l'Etat et de l'économie à générer suffisamment d'emplois, voire à dispenser un enseignement de qualité adapté aux besoins du marché du travail. Cette défaillance "technique", qui n'est pas inhérente à la démocratie, mais dont l'ampleur et l'impact ont été probablement amplifiés parce que la (re)construction de l'Etat n'a pas reçu la même attention prioritaire que l'édification d'un système démocratique de la part des gouvernants, a été insidieusement exploitée à fond par la propagande des milieux putschistes et obscurantistes – malicieusement relayée par certains media et autres "experts" étrangers comme "preuve de l'échec de la démocratie et de la trahison du Peuple par les élites au pouvoir ces vingt dernières années".

Bien que soutenu par une frange d'acteurs de la Révolution du 26 mars 1991, le putsch du 22 mars 2012 a surtout été salué par des forces obscurantistes qui ont cherché à instrumentaliser le profond sentiment religieux du Peuple malien à des fins politiciennes à peine voilées. Deux ans après l'interruption brutale du processus démocratique, il est désormais clair pour les et les autres que, même si certains membres du CNRDRE ont fait montre d'une compétence certaine au sein du Gouvernement, l'ex-junte militaire en tant qu'entité, et plus particulièrement son leadership, n'avait, en dépit du nom programmatique qu'elle s'était donné, aucun agenda politique ou militaire axé sur la libération du Nord, le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat au bénéfice du Peuple malien. Bien au contraire, pour beaucoup de ses membres, de graves violations des droits humains à l'encontre de civils comme de militaires rivalisaient avec une course effrénée à l'enrichissement personnel par tous les moyens.

Abstraction faite d'une myriade d'associations opportunistes créées de toutes pièces pour la circonstance, plusieurs regroupements politiques ont vu le jour à la suite du coup d'Etat du 22 mars 2012, soit en appui au putsch (MP22 : Mouvement Populaire du 22 mars ; CSM : Coalition pour Sauver le Mali), soit en opposition (FDR : Front Uni pour la Sauvegarde de la Démocratie et la République ; ADPS : Alliance des Démocrates Patriotes pour la Sortie de crise). D'autres regroupements tels IBK-2012 et la COPAM (Coalition Patriotique pour le Mali), qui existaient avant le changement de régime, se sont largement positionnés en soutien de la junte.

Il convient de noter que, même si les autres regroupements comptaient en leur sein des patriotes et des démocrates souvent de la première heure et soucieux de l'avenir démocratique et des intérêts du Peuple malien, l'ADPS – essentiellement composée de cadres n'ayant pas participé à la gestion des affaires publiques ces vingt dernières années- peut, à juste titre, se targuer d'être le seul qui n'était objectivement pas mû par des préoccupations politiciennes de conquête ou de préservation de positions de pouvoir ou de privilèges et autres situations de rente. Il n'est donc pas étonnant que les analyses et prises de position de l'ADPS ainsi que ses propositions n'étaient inspirées que du seul souci de contribuer sans calcul à la recherche des voies et moyens les plus efficaces et les plus durables pour sortir le Mali de la grave crise multidimensionnelle créée ou exacerbée par le coup d'Etat du 22 mars 2012 et rétablir l'ordre politique et constitutionnel issu de la Révolution du 26 mars 1991. L'ADPS a toujours soutenu que le processus de sortie de crise devrait être guidé par les principes suivants :

- Opposition à toute forme de prise du pouvoir par la force des armes ou le tripatouillage des élections ;
- Soumission de l'autorité militaire à l'autorité civile ;
- Préservation de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale ;
- Sauvegarde et renforcement de la laïcité de l'Etat ;
- Préservation et approfondissement du processus démocratique et consolidation de l'ordre politique et constitutionnel issu de la Révolution du 26 mars 1991 ;
- Appropriation nationale et démocratique de toutes solutions de sortie de crise, celles-ci devant être conformes à/compatibles avec la Constitution du 12 janvier 1992 comme cadre suprême de référence et de légitimation ;
- Retrait effectif, complet et vérifiable de l'Armée du champ institutionnel politique.

Pour rappel, voici un résumé de quelques exemples de propositions et de prises de position de l'ADPS depuis sa création le 25 mars 2012 :

#### A. Conduite et gestion de la Transition :

1. L'ADPS fut le premier regroupement à avoir invité l'ensemble des forces républicaines, démocratiques, progressistes et patriotiques à se retrouver, dans le cadre d'un Congrès Extraordinaire du Peuple Malien et avant la fin de la période d'intérim prévue par la Constitution, pour convenir des principes directeurs et du cadre politico-institutionnel de la Transition qui soient compatibles avec/ conformes à la Constitution du 12 janvier 1992, préservent l'ordre politique issu de la Révolution du 26 mars 1991 et soient susceptibles

d'aboutir le plus rapidement possible au retour complet et harmonieux à l'ordre constitutionnel. En parallèle, l'ADPS avait mis à nu les limites, contradictions, écueils et zones d'ombres de l'Accord-cadre du 6 avril 2012.

Ledit Accord-cadre, à l'élaboration duquel la classe politique et la société civile n'ont pas été associées, ayant été convenu entre l'ex-junte et la CEDEAO comme cadre de gestion de la Transition, l'ADPS a, dès lors, estimé que ledit Congrès Extraordinaire devait être repoussé jusqu'à la fin de la Transition ou en début de l'après-Transition avec de nouveaux termes de référence.

2. L'ADPS a été le seul regroupement politique à avoir refusé toute compromission avec l'ex-junte militaire et ses alliés civils. Elle a refusé d'accepter le "fait accompli" et exigé le retrait complet et vérifiable de l'Armée du champ institutionnel politique. Elle avait recommandé que les membres de l'ex-junte militaires soient invités à soumettre au Conseil Supérieur de la Défense un mémorandum posant un diagnostic de l'Armée, assorti de recommandations concrètes, avant d'être envoyés en formation dans des Académies étrangères et reversés dans les opérations de casques bleus des Nations Unies en dehors du Mali. Une telle formule avait l'avantage d'assurer un exit en douceur de l'ex-junte de la scène politique tout en préservant la dignité et l'avenir professionnel de ses membres.

3. L'ADPS avait recommandé que la feuille de route de la Transition prenne en charge des actions de ré-légitimation de l'Etat visant à restaurer la confiance du Peuple dans les institutions démocratiques à travers des actions fortes de lutte contre la corruption, l'insécurité, la spéculation foncière, l'accaparement des terres agricoles ainsi que d'amélioration qualitative des services publics et de la gestion des ressources publiques.

4. Dans un mémorandum qu'ils ont signé le 22 juin 2012 et destiné à être partagé avec toute la classe politique et la société civile – et qui fut repris et élargi plus tard dans un projet de mémorandum en date du 19 juillet 2012 non finalisé avec la CSM- l'ADPS et le FDR sont convenus des grandes lignes de la feuille de route d'un Gouvernement inclusif et plus représentatif bénéficiant de la caution politique et sociale la plus large possible.

5. En refusant de participer à toutes Concertations nationales qui n'auraient pas été préparées de manière inclusive et qui auraient pour objectif – explicite ou implicite- de remettre en cause l'ébauche de retour à l'ordre constitutionnel que représentait la désignation du Président de l'Assemblée Nationale comme Président de la Transition, d'une part, et en étant le premier regroupement à proposer que la feuille de route de la Transition soit soumise pour approbation à l'Assemblée Nationale après consultation de la classe politique et de la société civile, d'autre part, l'ADPS a contribué de manière décisive à faire échec au projet de déstabilisation des organes de la Transition.

6. En rejetant le schéma institutionnel proposé le 29 juillet 2012 par le Président de la Transition, l'ADPS a contribué de manière significative à la préservation de la laïcité de l'Etat et aux efforts visant à tenir les Forces Armées et de Sécurité en dehors du champ institutionnel politique.

7. A travers l'interview que son Président a accordée à une radio étrangère le 20 août 2012, l'ADPS a été le seul regroupement à avoir dénoncé publiquement- et les faits confirment aujourd'hui la justesse de cette prise de position- l'immixtion des leaders religieux (à ne pas confondre avec les musulmans, comme abusivement et délibérément déformé à l'époque par certaines personnes mal intentionnées) dans le champ institutionnel politique et mis à nu le danger qu'un tel développement représente pour la démocratie, la laïcité de l'Etat républicain, les différentes confessions religieuses, la respectabilité des leaders religieux eux-mêmes, la paix sociale et la concorde nationale.

8. L'ADPS a demandé à l'Assemblée Nationale d'enclencher une enquête parlementaire sur certains marchés publics de la Transition, y compris le dossier de la troisième licence de téléphonie cellulaire et des commandes et réformes de véhicules.

9. L'ADPS a formulé plusieurs propositions concrètes dont l'adoption par le Gouvernement de Transition aurait pu contribuer à améliorer la transparence et la fiabilité des élections. Elle avait préconisé un renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle notamment en matière d'investigation des requêtes au titre du contentieux électoral.

10. Face à l'instrumentalisation des services spéciaux et aux graves violations des droits humains et de la liberté de presse perpétrées pendant la Transition, l'ADPS avait demandé au Gouvernement d'entamer une restructuration de la Sécurité d'Etat pour tenir compte des exigences de l'Etat de droit.

11. L'ADPS a été le seul regroupement politique à avoir condamné publiquement la manière inadmissible dont le Premier Ministre de l'époque a été débarqué manu militari ;

12. L'ADPS a recommandé que l'aide publique versée aux Partis politiques en 2012 soit reversée au compte des Forces Armées et de Sécurité pour la reconquête du Nord ;

13. En outre, elle a proposé une réforme en profondeur des textes régissant ladite aide pour a) mettre fin à la rente de situation (anti-démocratique) dont bénéficient les partis de l'establishment et b) alimenter un Fonds de Promotion de la Femme à partir de l'économie ainsi réalisée ;

14. Le lancement d'une campagne de contributions populaires pour financer l'effort de guerre est une proposition de l'ADPS, faite en direct dans le cadre d'un débat organisé par l'ORTM.

#### B. Gestion de la crise du Nord

15. L'ADPS a joué un rôle de premier plan dans l'initiation, l'organisation et l'animation du processus de Table Ronde qui a, le 1er et le 8 décembre 2012, débouché sur l'adoption, par l'essentiel de la classe politique et de la société civile, du Manifeste pour la Nation, véritable boussole et document d'orientation pour résoudre durablement la crise du Nord.

16. En s'opposant fermement au plan diabolique concocté par certaines puissances étrangères visant à organiser les élections au Sud (sic) sans attendre la libération des zones occupées, l'ADPS a contribué de manière courageuse et décisive à faire échec au plan criminel de partition du Mali suivant une ligne "Sud" contre "Nord".

17. Dès le début, l'ADPS a mis en garde contre le marché de dupes que proposerait la communauté internationale consistant pour celle-ci à aider le Mali à se débarrasser des jihadistes au prix d'une remise en selle des séparatistes du MNLA. Notre regroupement a réitéré cette mise en garde à l'occasion de l'Opération Serval. Du reste, l'ADPS n'a eu cesse de rappeler que les intérêts du Mali ne se confondent pas toujours avec ceux – ouvertement exprimés ou déguisés- de certains partenaires extérieurs.

18. Tout en reconnaissant que l'état de délabrement avancé de nos Forces Armées et de Sécurité rendait incontournable l'appui multiforme, régional et international, aux efforts internes de libération des zones occupées, l'ADPS a toujours insisté sur la nécessité de faire en sorte que le contrôle politique des opérations militaires n'échappe pas aux autorités nationales légitimes. Elle a pressenti et dénoncé le caractère de force d'interposition que revêtirait la MINUSMA.

19. L'ADPS a clairement mis à nu les motivations racistes, esclavagistes et féodales des rebellions récurrentes agitant de temps à autre le Nord du Mali, d'où la nécessité pour le Gouvernement de conduire un processus de démocratisation des communautés

concernées, parallèlement à l'intensification des efforts de développement socioéconomique et de restauration de la confiance et du dialogue intra et intercommunautaire dans les zones directement concernées.

20. L'ADPS a été le premier regroupement politique à avoir exigé que, a) des mandats d'arrêt nationaux et internationaux soient lancés contre les leaders des mouvements sécessionnistes et jihadistes ; b) les élus locaux et nationaux impliqués dans la rébellion et le terrorisme soient déchus de leurs mandats électifs et, c) les officiers et autres soldats déserteurs, notamment ceux ayant rejoint les rangs des groupes rebelles, jihadistes ou terroristes soient traduits en cour martiale.

21. L'ADPS a salué la mise en place de la Commission Dialogue et Réconciliation, tout en demandant que sa composition et ses termes de référence soient revus, notamment pour y inclure un volet Vérité, Justice et Réparation sans lequel il ne saurait y avoir de réconciliation véritable et durable.

22. L'ADPS a regretté que le Mali ait concédé à une puissance extérieure- par ailleurs non étrangère à la crise du Nord- la responsabilité première de l'élaboration des projets de résolution du Conseil de Sécurité, lesquels sont basés sur la prémisse -fausse, insidieuse et dangereuse pour la préservation de l'intégrité territoriale de notre pays en tant qu'Etat unitaire – d'une distinction à opérer entre, d'une part les "groupes rebelles maliens qui prendraient leurs distances d'avec AQMI" et, d'autre part, AQMI et MUJAO.

23. L'ADPS avait recommandé au Gouvernement malien de rompre les relations diplomatiques avec la Suisse, parrain du MNLA, et le Qatar, mentor des groupes jihadistes, et de traîner ces deux pays devant le Conseil de Sécurité.

24. Après avoir demandé au Gouvernement de récuser la médiation burkinabé, l'ADPS a dénoncé l'Accord Préliminaire de Ouagadougou du 19 juin 2013 car a) étant en retrait même par rapport à la résolution 2100 du Conseil de Sécurité ; b) légitimant le MNLA et autres groupes armés impliqués dans la rébellion et les crimes terroristes et jihadistes ; c) encourageant l'impunité en incitant à la levée des mandats d'arrêt contre les rebelles et autres terroristes et d) consacrant en droit la partition du Mali, notamment la sécession de Kidal.

C) Appréciations préliminaires sur les premiers pas du régime issu des élections générales de 2013

Tout en admettant qu'il serait prématuré, à ce stade d'un mandat de 5 ans, de tirer des conclusions définitives sur la gestion des affaires publiques par le régime mis en place à la suite des élections générales de 2013, l'ADPS invite l'ensemble des forces républicaines, démocratiques, progressistes et patriotiques à demeurer vigilantes et mobilisées pour faire échec aux menaces persistantes qui planent sur l'intégrité territoriale et l'unité nationale ainsi que sur l'avenir du Mali en tant qu'Etat démocratique, laïc et unitaire dans ses frontières internationalement reconnues. Analytiquement distinctes, ces menaces n'en demeurent pas moins pratiquement enchevêtrées les unes dans les autres. Il s'agit de : a) la menace sécessionniste, qui hypothèque l'intégrité territoriale et l'unité nationale ; b) la menace bonapartiste sur l'ordre démocratique ; c) la menace terroriste, qui met en danger la sécurité des personnes et des biens publics et privés, et, enfin, d) la menace jihadiste, salafiste et intégriste qui sape la laïcité de l'Etat et les fondements de la République.

Il est généralement admis que les élections générales de 2013 ont été fortement marquées par l'influence de l'argent facile (ce qui indique, soit dit en passant, que beaucoup d'électeurs n'ont pas tiré les leçons de la crise) et de certaines puissances étrangères ainsi que l'intrusion de l'ex-junte militaire et de certains leaders religieux dans le jeu électoral et politique. La gestion des affaires publiques se ressent donc nécessairement de la nature même de cette coalition et de ses contradictions internes.

A titre d'illustration :

- 1) La contradiction entre, d'une part, la volonté proclamée par le nouveau Président de la République de restaurer l'autorité de l'Etat républicain et démocratique- ce qui implique la mise au pas ou, du moins, la neutralisation des clans existant au sein de tout pouvoir- et, d'autre part, les velléités des parrains ex-putschistes et de certains leaders religieux d'exercer une tutelle et un droit de veto sur les décisions et actes du nouveau régime ;
- 2) La contradiction entre la volonté "nationaliste" (à ne pas confondre avec le chauvinisme) du nouveau Président de la République et les intérêts de certains de ses soutiens extérieurs- dont certains ne manquent pas de sympathie agissante envers tel ou tel groupe séparatiste ou jihadiste, sur fond d'appétits divers et d'une concurrence farouche pour l'accès aux ressources stratégiques du Nord ;
- 3) La contradiction entre, d'une part, la satisfaction plus ou moins populiste des revendications des couches populaires, notamment en milieu urbain qui, fortement influencées par les ex-putschistes et des acteurs politiques agissant sous le couvert de la religion, ont largement voté pour le candidat élu et, d'autre part, les indispensables mesures d'assainissement financier et de redressement économique qu'appelle la situation actuelle du pays ;
- 4) La contradiction entre, d'une part, la volonté fort compréhensible de s'arracher de la tutelle pesante de certains "médiateurs" historiques dans la crise du Nord et, d'autre part, la "real politik" qu'imposent la géographie et le caractère transfrontalier de certaines activités criminelles et affinités ethniques ;
- 5) La contradiction entre, d'une part, la quête de "changement et de rupture" qui animait une partie des couches populaires et, d'autre part, l'appartenance du candidat élu à l'establishment politique qui a présidé, en bien comme en mal, aux destinées du Mali au cours des "vingt dernières années", période à laquelle l'ex-junte et certains leaders politiques ou religieux attribuent- à tort- les racines profondes de la crise que traverse notre pays.

Le Mali entre dans une phase très délicate, véritablement critique au sens étymologique du terme. Le processus de sortie de crise reste encore fragile. Il revient donc à toutes les forces républicaines, démocratiques, progressistes et patriotiques de s'investir à fond pour le consolider par une triple démarche consistant à la fois à 1) éviter d'entreprendre quoi que ce soit qui puisse être de nature à précipiter une rechute dans les affres d'un passé non encore révolu et dont toutes les causes fondamentales n'ont pas encore été traitées en profondeur dans une perspective de long terme ; 2) dénoncer à temps, dans un rôle de veille et de mise en garde préventive qui sied à tous citoyens dans une République démocratique, toute prémisse de dérives possible de la part du nouveau régime qui ne soit pas conforme avec l'intérêt général ainsi que toute remise en cause des valeurs du 26 mars 1991 ; et 3) saluer et encourager toutes mesures et actions du régime allant dans le sens des intérêts du Mali en tant que Nation solidaire et en tant qu'Etat indépendant, souverain, républicain, démocratique, laïc, unitaire et indivisible dans ses frontières internationalement reconnues.

L'ADPS et les partis politiques et associations qui en sont membres n'ont aucun député à l'Assemblée Nationale. Néanmoins, composés de maliennes et de maliens jouissant des mêmes droits et astreints aux mêmes devoirs que leurs compatriotes, ils sont fermement engagés à apporter leur contribution au débat sur les grands enjeux de la Nation. Ils continueront à faire entendre leur voix, nonobstant la censure ouverte ou déguisée dont ils font l'objet de la part de certains media publics et privés, soit pour critiquer et dénoncer de manière constructive mais ferme et sans ambiguïté, soit pour faire des propositions et recommandations politiquement désintéressées,

soit pour mettre en garde et tirer la sonnette d'alarme chaque fois que la République et les intérêts du Peuple seront menacés ou en voie de l'être.

C'est dans cette optique qu'en toute indépendance et en toute responsabilité, l'ADPS continue de se prononcer sur les grandes questions engageant l'avenir de la Nation. Ainsi :

1) L'ADPS a dénoncé la levée des mandats d'arrêt pesant sur la tête de leaders de mouvements séparatistes ou jihadistes et l'inscription de certains d'entre eux sur les listes de candidats du Parti présidentiel.

2) A travers la CNAS-Faso Hèrè (Convention Nationale pour une Afrique Solidaire), l'ADPS a été le premier regroupement politique à avoir mis en garde le nouveau régime contre le projet de signature d'un Accord de Défense (à la différence d'un Accord de coopération militaire, contre lequel notre Regroupement n'a aucune prévention) avec l'ex-puissance coloniale, surtout un 20 janvier, était donné que cette dernière n'est pas étrangère aux velléités séparatistes animant certains groupuscules précisément dans la partie de notre territoire où elle rêve d'installer des bases militaires.

3) L'ADPS a salué la décision des autorités de ne pas conclure (pour le moment ?) ledit Accord de Défense. En tout état de cause, elle estime qu'un éventuel Accord de défense avec l'ex-puissance coloniale serait en contradiction avec la volonté affichée du nouveau régime de reconstruire l'Armée Nationale et de doter notre pays d'un outil de défense et de sécurité qui dissuade toutes velléités séparatistes ou jihaidistes à l'avenir.

4) L'ADPS est d'accord avec des partenariats gagnant/gagnant, publics-privés, publics-publics ou business-to-business pour l'exploitation judicieuse (respectueuse de l'environnement et des intérêts des générations futures) des ressources du sol, du sous-sol et de l'énergie solaire ou éolienne dans toutes les régions du Mali, y compris Kidal, pourvu que les intérêts politiques, économiques et géostratégiques à court, moyen et long terme ainsi que la souveraineté de l'Etat malien soient scrupuleusement préservés.

5) L'ADPS s'étonne qu'à ce jour, les pouvoirs publics n'aient lancé ou rendu publique aucune initiative majeure visant à relancer l'économie et à reconstruire les infrastructures économiques, administratives et sociales détruites du fait de la crise sécuritaire. Or, il est à craindre que, sans reprise et embellie sur le front économique, le front social ne commence à s'agiter.

6) L'ADPS salue à leur juste valeur les efforts, certes encore timides, parcellaires et demandant à s'inscrire dans une vision stratégique et structurelle à long terme, entrepris pour assainir le secteur de la justice et restaurer l'outil national de défenses et de sécurité.

7) Tout en admettant que, dans tous les pays, la "Première Famille" joue toujours un rôle – ouvert ou déguisé, direct ou indirect, positif ou négatif - dans la gestion des affaires publiques, l'ADPS espère vivement que la présence dans les hautes sphères de l'Etat de certains proches parents ou alliés du nouveau Président de la République – alors même qu'il s'agit de citoyens maliens à part entière, donc astreints aux mêmes devoirs et jouissant des mêmes droits que tous autres citoyens- résulte de leur compétence politique ou technique à résoudre les problèmes du Mali et ne dénote pas d'un népotisme rampant ni d'une dérive monarchiste ou patrimoniale du nouveau régime.

8) En matière de politique étrangère, l'ADPS prend note de la volonté du nouveau régime de marquer sa présence sur l'arène régionale. Dans ce contexte, elle rappelle que la rivalité entre l'Algérie et la Libye, toutes deux désireuses d'exercer une certaine suzeraineté sur le Mali, n'est pas étrangère à la grave crise qui secoue le Nord de notre pays en particulier ces dernières années. Dans le même ordre d'idées, le nouveau régime doit veiller à ne pas permettre à l'Algérie et au Maroc de transposer dans le Nord du Mali leur

vieille rivalité à propos du Sahara Occidental, la présence d'éléments Sahraouis ayant été signalée de longue date au sein du MUJAO. En tout état de cause, c'est le lieu de rappeler que, dans les années 1960, c'est le Mali qui, sous le leadership éclairé du Président Modibo Keita, jouait le rôle d'arbitre entre le Maroc et l'Algérie. Le nouveau régime devrait donc tout faire pour que ces deux pays, dont le Mali a par ailleurs des raisons de se méfier, vu des antécédants historiques plus ou moins lointains, ne cherchent, chacun à sa manière, à vassaliser tout ou partie de notre pays.

9) S'agissant de la crise du Nord, et plus spécialement de la situation de Kidal, l'ADPS note une absence de ligne directrice du nouveau régime, caractérisée par des déclarations et des positionnements contradictoires ou manquant de fil conducteur et de vision stratégique. Au total, Kidal échappe encore au contrôle de l'Etat central et la souveraineté du Mali n'est pas entièrement rétablie sur tout le Nord du pays. Dans ce contexte, elle rappelle qu'elle a toujours marqué sa préférence pour un approfondissement de la décentralisation selon le concept de libre administration des collectivités tel que prévu à l'article 70 de la Constitution du 12 janvier 1992. Toutefois, la libre administration des collectivités, notion éminemment démocratique, ne signifie point une remise en selle de soit-disant "légitimités traditionnelles", d'autant moins qu'en raison des vicissitudes de l'histoire de notre pays, la légitimité de certaines autorités traditionnelles (souvent imposées par des envahisseurs étrangers, le colonisateur ou des régimes d'exception, etc...) est sujette à caution.

10) L'ADPS salue la volonté proclamée du nouveau régime de s'opposer à toute autonomie ou indépendance de la zone abusivement revendiquée par le MNLA. Elle s'inquiète toutefois de la possibilité que le projet de "régionalisation" (qu'aucune des régions administratives du Mali n'a du reste revendiqué, il convient de le souligner) ne serve de cheval de Troie pour un statut d'autonomie déguisée pour Kidal. L'ADPS a toujours rappelé qu'en tout état de cause, il n'y a aucune demande légitime interne pour la Fédération et que le MNLA ne représente aucun des groupes ethniques du Nord du Mali.

11) En matière de marchés publics, l'ADPS s'inquiète de la réalité et des circonstances de certaines commandes publiques (équipement de l'Armée, projet d'acquisition d'un nouvel avion présidentiel, etc...) dont la presse s'est faite l'écho ces derniers temps. Le contexte de crise que connaît notre pays impose aux pouvoirs publics de faire preuve du maximum de transparence possible (en tenant compte des impératifs de la Défense Nationale), de rigueur et de discernement compte tenu de l'énorme demande sociale qui reste largement insatisfaite à ce jour. En tout état de cause, le coût d'opportunité budgétaire et politique d'une éventuelle acquisition d'un nouvel avion présidentiel en ce moment précis est à tous égards exorbitant et ce, d'autant plus que le nouveau régime se plaint, à tort ou à raison, d'avoir hérité de "caisses vides". Au demeurant, il y a lieu de rappeler que, nonobstant le principe de continuité de l'Etat, aucun régime n'a pour mission de "remplir les caisses" pour son successeur, tout pouvoir devant réunir les moyens financiers de sa politique et de ses programmes. L'ADPS demande à l'Assemblée Nationale d'interpeller le Gouvernement, y compris dans la session "questions d'actualité", sur la réalité ou non desdits marchés et sur leur conformité à l'intérêt national et aux textes en vigueur.

12) L'ADPS salue la décision politiquement courageuse du nouveau régime d'assainir certaines voies publiques de Bamako faisant l'objet d'occupation anarchique. Elle note avec satisfaction que l'opération a été précédée de larges concertations avec les parties prenantes et d'une importante campagne d'information et de sensibilisation. Elle exhorte les pouvoirs publics à accélérer le recasement des commerçants détaillants et autres opérateurs économiques concernés sur des sites alternatifs appropriés et à tout mettre en œuvre pour prévenir une nouvelle réoccupation anarchique des voies publiques assainies. A moyen et long terme, l'ADPS engage le

Gouvernement à repenser fondamentalement les politiques et stratégies de développement en faveur d'une industrialisation bien pensée, d'une modernisation et d'un assainissement du secteur du commerce, y compris sa composante informelle, d'un développement rural véritable (centré autour du concept du minimum vital social proposé par notre candidat à l'élection présidentielle de 2013) comme moyen de maîtriser l'exode rural, la croissance urbaine explosive et le chômage réel ou déguisé.

13) L'ADPS salue l'élaboration de projets de textes législatifs renforçant la lutte contre l'enrichissement illicite et la corruption et note que ceux-ci s'inspirent fortement du programme de son candidat à l'élection présidentielle.

14) L'ADPS insiste pour que le désarmement des groupes armés soit une condition préalable à toute négociation (contrairement aux prescriptions de l'Accord Préliminaire de Ouagadougou qui renvoient le désarmement après la conclusion d'un Accord définitif). Le DDR étant essentiellement un processus "technique" codifié par l'ONU et l'Union Africaine, il convient de traiter le désarmement des rebelles comme une exigence politique et légale et qui, fort heureusement, peut être effectué simultanément avec le cantonnement desdits groupes.

15) Tout en saluant les actions en cours pour donner la suite judiciaire appropriée (dans le strict respect des droits de la défense) aux graves violations des droits humains et aux atteintes aux biens publics commises sous l'empire de l'ex-junte militaire, l'ADPS encourage fortement le nouveau régime à accélérer le processus de reconstruction de l'outil de défense (y compris la remise en cause des promotions soit disant à titre exceptionnel), de restauration de la discipline, de la cohésion et de l'esprit républicain au sein des Forces Armées et de Sécurité et d'amélioration des conditions de casernement et de vie de nos compatriotes en uniforme. Dans le même ordre d'idées, il convient d'engager une réforme en profondeur du système national de renseignements, y compris la Sécurité d'Etat (dont le mode opératoire doit être revu à la lumière des exigences de l'Etat de droit).

16) Des mesures de consolidation de la concorde et de l'unité nationale doivent être envisagées pour amener toutes les maliennes, tous les maliens, par delà les vicissitudes souvent violentes de l'histoire politique contemporaine du Mali, à "regarder dans la même direction", étant bien entendu toutefois que la réconciliation nationale ne peut pas se faire au prix de l'impunité.

17) Les incendies successifs qui ont causé des ravages et des pertes économiques substantielles doivent amener les pouvoirs publics, au niveau central et local, à repenser les systèmes d'électrification et de sécurisation – y compris un renforcement des moyens humains, matériels et techniques d'intervention des sapeurs-pompiers et de la Protection Civile en général – afin de prévenir, et le cas échéant, circonscrire et maîtriser plus rapidement les feux dans l'espace commercial. De même, il convient de mettre en place un mécanisme de veille, d'alerte précoce et d'intervention rapide et de secours assorti d'un système d'enquêtes diligentes et de réparations éventuelles. En outre, il revient aux pouvoirs publics, au niveau central et local, d'entreprendre un vaste programme de rénovation préventive des marchés de Bamako et à l'intérieur du pays, et ce, avec la participation et la contribution des opérateurs économiques.

18) L'ADPS condamne avec la dernière rigueur l'initiative de création d'un soit disant Forum des ressortissants du Sud sur fond de campagne haineuse de dénigrement d'un groupe ethnique. Les animateurs de cette démarche se comportent en partisans objectifs d'une partition du Mali. L'ADPS demande à l'Assemblée Nationale de censurer le député fautif.

19) L'ADPS exprime sa vive préoccupation face à l'article du journal français Le Monde en date du 28 mars 2014 tendant à mettre en cause le Président de la République du Mali dans les affaires d'un réseau mafieux opérant dans certains pays africains. Elle insiste sur la stricte observation de la présomption d'innocence et du droit du Peuple de savoir où se situe la vérité. En tout état de cause, il est

important que les décisions et la communication présidentielles en la matière d'une part, et la conduite de la procédure du côté de la presse et de la justice françaises d'autre part, prennent en compte l'impérieuse nécessité de préserver, dans tous les cas de figure, l'honneur et la dignité du Peuple malien et de ses institutions républicaines.

20) Ce qu'il convient d'appeler l'affaire Toumi confirme que le Président de la République a commis une grave erreur de jugement politique en ne rendant pas publique sa déclaration de biens conformément à la Constitution du 12 janvier 1992.